

APPEL A CANDIDATURES - CCAS DE MELLAC

Suite au conseil municipal du 28 mars 2026, le maire de Mellac informe du renouvellement du CCAS de la commune, conformément aux articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 du Code de l'action sociale et des familles. Ce conseil est constitué du maire et de 14 membres, répartis entre 7 élus municipaux et 7 membres extérieurs, incluant au minimum :

- Un représentant des associations de personnes âgées et de retraités,
- Un représentant des associations de personnes handicapées,
- Un représentant des associations œuvrant dans le secteur de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales,

Les associations ci-dessus sont invitées à nous faire parvenir des propositions de membres.

Si la réception de candidatures de la part des associations présentées ci-dessus s'avère insuffisante, et pour pourvoir aux postes prévus, les personnes intéressées pour œuvrer en faveur des familles, des personnes isolées, des personnes handicapées... peuvent faire acte de candidature pour intégrer le CCAS de Mellac.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- Qui participent à l'animation via des associations locales ou au développement social sur le territoire de la commune,
- Qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS, n'entretiennent aucune relation de prestation à l'égard du CCAS,
- Qui ne sont pas membres du conseil municipal.

Les candidatures sont à déposer à l'attention de Monsieur le Maire de Mellac, en mairie (1 place de la mairie, 29300 Mellac) ou par mail à mairie@mellac.bzh **jusqu'au 17 avril 2026.**